

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

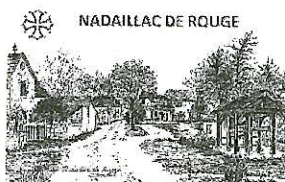
Date de reception de l'AR: 23/03/2026

046-214602096-DE_018_2026-DE

A G E D I

République française

LOT



NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du 20 mars 2026 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation:

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephane PRUNIERE

Présents : 11

Présents : Didier LAJUGIE, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Stephane PRUNIERE, Tatiana MIERMON, Frank EMSER, Gilles TURGIS, Christine O'SULLIVAN, Baptiste SCHULZ, Catherine ROUVIERE, Christophe AUBEL

Votants: 11

Représentés:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: constituions de la Commission d'appel d'offres - DE_018_2026

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Procède à l'élection de ses membres :

Désigne

Président de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026

046-214602096-DE_018_2026-DE
A G E D I

- 1-Christophe AUBEL
- 2-Didier LAJUGIE
- 3-Gilles TURGIS

Membres suppléants :

- 1-Florence LAFAGE
- 2-Tatiana MIERMOON
- 3-Baptiste SCHULZ

Fait et délibéré à NADAILLAC DE ROUGE le 20 mars 2026

Le maire, Le secrétaire de séance, *Tatiana Mierman*
Stéphane PRUNIERE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23/03/2026
et publié ou notifié
le 23/03/2026



Le Maire Stéphane
PRUNIERE

